

## REMISE DES INSIGNES DE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

A SOPHIE BONIFACE-PASCAL

Hôtel de Ville de Montpellier

26 Octobre 2013

Merci, Madame le Maire, de ces mots de bienvenue.

**Chère Sophie**, il y a du monde ce soir ! Cette assistance nombreuse qui se presse autour de toi, témoigne, je veux bien croire, de toute l'estime que l'on te porte.

Je salue donc tout ce **(beau)** monde. Votre présence, rassemblés **tous** ce soir est un vrai bonheur ! Trop rare !

Les remises de décoration sont des moments d'unité nationale. Aussi, je ne prendrai pas le risque de nommer toutes les **éminentes personnalités** qui nous entourent, de crainte d'en oublier une et de ternir cette belle unité.

Je me limiterai donc, parce qu'elle **est ce soir la première d'entre nous tous**, à présenter mes respects à **Madame Hélène Mandroux**. Espérant que chacune, chacun d'entre vous saura s'y retrouver.

**Madame la Maire,**

D'abord, merci de nous recevoir dans ce lieu somptueux qui respire **la modernité**.

Et parce que vous incarnez cette modernité au sein du club encore très fermé des femmes, **maires de grandes villes en France** ; parce qu'il s'agit aujourd'hui de célébrer l'honneur d'une femme, **votre adjointe au Conseil municipal**, donc, **votre honneur propre** puisque vous l'avez choisie, permettez moi pour une fois de **féminiser votre fonction**.

Histoire de souligner que les **maires femmes** en France ne sont toujours pas légion.

Et que malgré les avancées des **Lois récentes inspirées par François Hollande, Lois des 17 mai et 3 août 2013**, sur l'élection des conseillers municipaux, communautaires, départementaux, et des sénateurs ; trois lois nouvelles qui **instaurent définitivement ou favorisent la parité aux renouvellements de 2014 et 2015**, le pourcentage des femmes maires plafonnera encore désespérément l'année prochaine au dessous de 18%. **Tant que les volontarismes politiques ne s'exprimeront pas plus que cela**. L'élection du maire échappe à toute contrainte paritaire. Depuis 1995 la proportion des femmes maires augmente péniblement de 3% chaque 6 ans.

Je voulais, **Madame la Maire** vous dédier un hommage solennel.

Mais mieux que moi, chère Hélène, c'est **Condorcet** qui le fera : « **Je crois que la loi ne devrait exclure les femmes d'aucune place. [...] Songez qu'il s'agit des droits de la moitié du genre humain.** » (**Condorcet**)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> In « Lettre d'un bourgeois de New Heaven à un citoyen de Virginie, sur l'utilité de partager le pouvoir législatif entre plusieurs corps ». Nicolas de Condorcet, 1788.

**Sophie Boniface-Pascal, Chère Sophie,**

Vous êtes née, et vous avez grandi au **5 de la rue du Castel Moton à Montpellier.**

***Le 5 de la Rue du Castel Moton***

Vous n'avez jamais quitté la maison familiale du cœur historique, autrement dit « **l'Ecusson** » ; tout au plus, avez-vous gravi deux étages, vos parents habitaient le rez de chaussée ; tante et grand-mère occupaient le reste de cette maison de ville qui, sans manquer de charme, n'a rien d'un Hôtel particulier.

Les ruelles du quartier sont étroites. Dressée sur la pointe de vos pieds, le nez à la fenêtre vous interpellez le curé, votre voisin d'en face : « *Alors, Curé, tu me l'a fait quand ma crèche* » ? Celui que vous appelez « *Curé* » est en fait **l'Archiprêtre de la Cathédrale**, l'arrière du **5 rue du Castel Moton** donne sur le presbytère, de l'autre côté de la rue. Cela commence bien !

A une encablure, vous chaussez vos patins à roulette. Et, sur la **Place de la Canourgue**, baignée dans l'ombre des micocouliers, entourée de prestigieuses demeures, dont la plus noble, **Richer de Belleval**, vous découvrez le monde sur des petites roues. De **La Canourgue**, vous poussez certainement jusqu'à **l'Hôtel de Sarret** et sa coquille, où encore jusqu'à **l'Hôtel Cambacérés**, celui des cousins du **Cambacères**, archichancelier de l'Empire.

Votre « petite » école, c'est la **Maternelle La Fontaine**, (en bas de la maison familiale, sur le Boulevard Louis Blanc, elle est aujourd'hui fermée), où votre grand-mère **Claire Meinier**, venue au monde 10 ans après les **Lois Jules Ferry** exerce son métier d'institutrice. **Claire Meinier**, dont je salue la mémoire, institutrice de l'Enseignement public, est certainement le produit d'une législation nouvelle concernant l'éducation des femmes et **des deux lois de 1881 et 1882** qui avaient rendu l'instruction publique, gratuite et obligatoire.

A **l'Ecole primaire supérieure de filles de Montpellier**, **Claire** n'est pas ingrate envers la République. Ses bulletins scolaires que vous avez précieusement conservés témoignent de l'excellence de « **La Demoiselle Meinier** » qui reçoit de nombreux prix. Pour l'année scolaire 1905/1906 : 1<sup>er</sup> Prix de grammaire, 1<sup>er</sup> Prix de langue vivante, 1<sup>er</sup> Prix de composition française, 1<sup>er</sup> Prix d'histoire, 1<sup>er</sup> Prix de Géographie, 1<sup>er</sup> Prix de Physique, 1<sup>er</sup> Prix de diction, 1<sup>er</sup> Prix de mathématique... je vous fait grâce de la cohorte des 2<sup>e</sup> Prix et des Accessits qui suit.

Sa sœur, **Jeanne**, aussi institutrice enseigne dans une autre école du quartier. Vous êtes donc bien encadrée ! Quand, au tournant des années 50, les deux femmes prendront à 55 ans leur retraite, votre avenir ne sera pas encore tracé, mais, vous saurez déjà que votre vie est identifiée à ce cœur de **Montpellier** où l'on mène encore « l'existence paisible d'une ville du XIXe siècle ». Vous y resterez !

L'hiver en ville, l'été à **Palavas**, c'est à **La Coquille** que vous vient l'amour du sport ! De la terrasse de ce **Café de la Rive droite** vous découvrez le volley ball; et décidez de faire du sport votre métier. Rien ne vous y prédestinait. Pas plus votre mère, « **Jeanine Dragon Couture** » ; elle reproduit rue **Castel Moton** à longueur de journée des modèles de **Chanel et Saint-Laurent** pour des élégantes de Montpellier, dont la Préfète qui vient en voisine ; pas plus votre mère, que votre duo d'institutrices !

Quoique ! Rien ne permet d'affirmer que grand-mère et tante n'étaient pas de ces « **Hussards noirs de la III<sup>e</sup> République** », même si dans la société plutôt machiste du début du XX<sup>e</sup> siècle, **ce surnom guerrier et masculin** n'a plutôt servi qu'à désigner les seuls instituteurs, à **l'exclusion des institutrices** dont la mission était pourtant identique. Ou alors a-t-il servi pour désigner les deux composantes - masculine et féminine - de ce corps des instituteurs pilier de la République ?

Bref, un constat s'impose : **le 5, rue du Castel Moton** est peuplé de femmes ! Et pas n'importe lesquelles ! Des femmes libres, justement, parce qu'elles sont indépendantes économiquement.

**Chanel** a libéré le corps des femmes ; **Saint-Laurent** les a légitimées dans le port du pantalon ; alors **Jeanine Dragon** la couturière de la préfète et des élégantes de Montpellier a inscrit ses talents dans leurs pas. Quant à **Claire et Jeanne Meinier** ; elles sont, vous l'aurez compris, laïques, républicaines et **suffragettes**. Le terme ayant été **si souvent raillé**, je précise que le terme **suffragettes** désigne, en son sens strict, les militantes d'une organisation créée en 1903 pour revendiquer le droit de vote pour les femmes au Royaume-Uni.

### *Jaurès*

Au moment où **Claire** fait main basse sur tous les prix de **l'Ecole primaire supérieure de filles de Montpellier**, **Jaurès**, Député du Tarn, défend en 1908 à l'Assemblée nationale, un projet de loi pour « *instituer le droit de suffrage ou plutôt pour étendre aux femmes tous les droits politiques et sociaux. C'est un moment important de l'évolution sociale* »<sup>2</sup>.

**Jaurès** qui affirme encore, « *Le projet de loi ne sera pas accueilli par l'indifférence et la raillerie* », ne se doute pas ce jour là, qu'à Montpellier **Claire et Jeanne Meinier** qui se préparent à devenir institutrices, devront attendre **encore deux guerres et près de deux générations** pour être électrices et éligibles, et que plus d'un siècle après son projet de loi, les femmes seraient encore dans l'incapacité de pleinement représenter ; **74% d'hommes siègent aujourd'hui à l'Assemblée nationale ; 78% d'hommes siègent aujourd'hui au Sénat.**

Malgré deux modifications Constitutionnelles et plusieurs lois. Même si les « *railleries* » se sont tues aujourd'hui ! Enfin, à peu près ... **Madame la Maire**, je crois que vous ne me démentirez pas !

### *Professeur de sport*

**Sophie**, vous faites le CREPS ; la première année à **Montpellier**, les trois suivantes à **Aix en Provence**, vous obtenez le **CAPES de Professeur d'éducation physique de l'Education nationale.**

De 1965 à 1981, vous enseignerez aux Lycées du **Vigan et de Paulhan dans le Gard et l'Hérault**, avant d'être nommée à **Montpellier** ; terminus **le Mas de Tesse** après le **Lycée Clémenceau.**

---

<sup>2</sup> In Jaurès. Rallumer tous les soleils. Jean -Pierre Rioux. Editions Omnibus, novembre 2010, p.672.

Mais en 1999 vous deviendrez **Professeure agrégée**. L'élection de **François Mitterrand** à la Présidence de la République en 1981 et 1988, ouvrira pour la première fois **l'Agrégation aux Professeurs d'Education physique de l'Education nationale** que **votre Syndicat, le SNEP** au sein duquel vous représentez les Directeurs du Service départemental du Sport scolaire, revendiquait depuis longtemps.

Et là, fidèle à **votre trait de caractère volontariste**, en sportive toujours prête au challenge, vous décidez de « *postuler* » !

### « *Postuler* »

En 1981, vous êtes nommée **Chargée de mission de l'Inspection de l'Académie de l'Hérault** après le passage des enseignants d'Education physique scolaire à L'Education nationale. Une question vous taraudait, « *savoir comme fonctionne la grosse machine qui gère la vie des enseignants* », alors, sans hésiter, la sportive avait « *postulé* » à cette fonction.

L'année suivante, vous êtes nommée **Juge assesseur au Tribunal pour enfants de Montpellier par le Garde des sceaux** ; vous avez encore « *postulé* » et vous avez été choisie. Vous exercerez cette fonction non professionnelle pendant 10 ans, jusqu'en 1992 ; mais de 1985 à 1987, vous serez **Médiatrice en toxicomanie**. Vous avez été touchée par « *les gens en souffrance sociale* » et « *par les enfants en difficulté* ». Alors, très naturellement, vous avez « *postulé* ».

Avec le **Professeur RIBSTEIN**, psychiatre, vous piloterez la formation des **Adultes Relais** dans les Etablissement scolaires du second degré. Vous mettrez en place avec **M. MARIGNAN**, premier **Directeur de L'UFR STAPS** (Université Formation Enseignement, Recherche en Sciences et Techniques Activités Physiques et Sportives), une animation sportive au sein du **Quartier des Jeunes de la Maison d'Arrêt de Nîmes**.

Votre fonction de **Juge assesseur au Tribunal pour enfants** vous avait conduite à vous interroger sur le devenir des enfants en cas d'incarcération, « *c'est rare, mais cela arrive* » ! A la Maison d'arrêt de Nîmes vous aurez découvert des enfants en souffrance, prostrés sur leur lit en cellule, « *insupportable* » direz-vous encore !

Le **Quartier des femmes** adjacent au **Quartier des Jeunes** profitera au passage de ces animations sportives. **Myriam EZRATTY**, directrice de l'Administration pénitentiaire vous décernera pour cela la Médaille de l'Administration pénitentiaire.

En 1987 encore, vous avez bien du « *postuler* », mais vous ne me l'avez pas dit, vous deviendrait la première femme **Directrice du Service départemental du Sport scolaire dans l'Hérault**.

Sous votre autorité, en 14 ans de carrière, le **Sport scolaire de l'Hérault** « *postulera* » à l'organisation de deux championnats de France majeurs ; vous vous attellerez à l'organisation de sept autres championnats de France et trois Coupes de France.

Bardées de Médailles tel un **Maréchal Soviétique**, des Palmes académiques (Chevalier, puis Officier), de la Jeunesse et des Sport qui vous couvrira de Bronze, d'Argent et d'Or, de l'Education surveillée, de l'Administration pénitentiaire, vous prendrez votre retraite en 2001.

## *La parité*

En 2001, la loi du 6 juin 2000 dite Loi sur la parité va s'appliquer pour la première fois et aux élections municipales. Ce n'est pas une Révolution, mais presque ! Les listes des communes de plus 3500 habitants et plus devront comporter trois femmes chaque tranche de 6 candidats ; ce n'est qu'en 2008 que la parité alternée femme/homme ou homme/femme sera instaurée tant sur les listes des municipalités qu'au sein des exécutifs.

De 1814 à 1975, l'**Hôtel Richer de Belleval**, au pied duquel, enfant, vous déployez vos arabesques en patin à roulette sur la **Place de la Canourgue**, est devenu la mairie de **Montpellier**. Alors, dans votre tête bien faite de petite fille, en avez-vous rêvé ?

A la fin de l'année 2000, **Michel Baccala**, le maire de Mauguio, conseiller général, il a eu l'occasion de vous apprécier professionnellement, vous sollicite pour figurer sur sa liste.

Peut-être, mais avant de dire oui à **Baccala**, vous voulez consulter **Camille**.

**Camille**, c'est votre fils –je vous salue, **Monsieur** -, autrement dit la prune de vos yeux. Agrégé d'histoire, **Camille Pascal**, spécialiste du XVIIIe Siècle, a publié deux ouvrages dont un très beau « *Le goût du Roi* » aux Editions Perrin en 2006 ; pour sûr, il s'y connaît un peu en politique !

Conseillère municipale de **Mauguio** ? Certes, vous êtes flattée. Mais c'est de **Montpellier** que vous êtes et c'est **Montpellier** que vous avez chevillée au cœur. Alors si vous devez vous présenter aux élections municipales, ce devra être, en toute logique à **Montpellier**. Vous décidez d'écrire une lettre au Maire, c'est **Georges Frêche**, pour le lui expliquer.

La lettre se perd-elle dans les méandres du Service municipal du courrier ? Où une main scélérate décide-t-elle de vous écarter ? Bref, vous n'obtenez pas de réponse.

Mais comme « **Jeanine Dragon Couture** », votre mère qui à coup d'aiguilles a élevé seule deux filles, **Florence** est votre sœur, vous avez de la constance et la chance des gens qui croient en eux ! Vous tombez un jour sur **Georges Frêche** en personne. Pendant la campagne électorale ; il participe à des réunions Tupperware dont une chez des amis qui vous y ont invitée. Lui faites-vous part ce jour là des faiblesses de son service de courrier ? En tous cas, vous lui glissez une copie de votre lettre. Il vous appelle le lendemain ; vous êtes engagée ! Sur sa liste, et aussi dans sa Majorité politique ; cela ne vous porte pas peine !

Vous franchirez à ses côtés deux mois après les portes de la **Mairie de Montpellier** ; élue conseillère municipale, **Frêche** fera aussi de vous une de ses adjointes.

**Hélène Mandroux** vous renouvellera cette confiance à son avènement en 2004, et vous serez réélue sur la liste qu'elle conduira avec succès en 2008. En 2010, le quotidien du soir de référence, **Le Monde**, vantera **Montpellier**, « *une ville où il fait bon vivre, une réussite sportive insolente !* ».

Vous n'y serez pas pour rien.

Chargée notamment du « **Sport solidaire** », vous « *chouchouterez les Clubs* », et vous soulignerez que ces succès sont « *les résultats d'une politique forte et ancienne : il y a 35 ans, il n'y avait pas de piscine à Montpellier, pas de gymnase* » !

Un vrai bonheur. Pour **Camille** ! Quoi, votre fils est brillant, aimant, il fait une belle carrière, vous encouragez sa passion pour le XVIII<sup>e</sup> Siècle, mais il a vos yeux, un grave défaut. **Camille** est « *no-sport* » ! Comme **Churchill** ... quand même !

Je ne saurais conclure sans saluer son épouse, **Caroline Pascal**, agrégée comme lui, normalienne, écrivaine et romancière, nommée Doyenne des Inspecteurs généraux de l'Education nationale et Chevalier de la Légion d'Honneur, et leurs trois enfants, **Eugénie**, **Joséphine** aux prénoms d'Impératrice et **Ferdinand** qui porte celui du frère de Charles Quint, **Ferdinand 1<sup>er</sup>** lui-même **Empereur du Saint-Empire Romain Germanique**, **Archiduc d'Autriche**, **Roi de Bohême et de Hongrie**... ; c'est bien cela, **Monsieur** ?

### *Le discours sur la jeunesse*

Si je devais, **Sophie**, te qualifier, je dirais que tu es la loyauté même, la fidélité, la générosité, que le respect de la parole donnée est pour toi une règle de vie, et qu'être élue à **Montpellier** recouvre le sens véritable de ce qu'est l'engagement au service des autres. Je vous cite, **Sophie** :

« *Le jour où des champions ont joué au milieu des gamins des quartiers difficiles, si vous aviez vu leurs yeux... !* ».

Aussi, je laisse à **Jaurès**, dans son discours sur la Jeunesse du Pré Saint Gervais, le 25 mai 1913, le dernier mot :

« *Ils n'ont pas lutté pour se ménager de vrais honneurs, pour les quelques joies du pouvoir, ils ont combattu pour préparer un avenir de justice. Leur foi, leur ardeur doivent être un exemple ; car c'est cette foi, cette ardeur qui fait notre force et qui fera la force des générations futures. Et c'est avec confiance que nous reprendrons la bataille demain* ».

De fait, **Madame**, ces propos vous semblent destinés.

Vous avez été distinguée dans l'**Ordre national de la Légion d'Honneur**<sup>3</sup>, la plus haute des décorations nationale françaises ; celle que l'on ne demande pas. Mais, m'avez-vous dit, « *Quand j'ai reçu la lettre— de la Présidence de la République, je précise-, j'ai pleuré. C'est un si grand honneur qui me tombait dessus* » !

Cette prestigieuse décoration que le Président de la République, **François Hollande**, a pris l'initiative de vous décerner sur le contingent du Premier Ministre, **témoigne de la reconnaissance publique de vos mérites par les plus hautes autorités de l'Etat**. Et j'ajouterai, de la reconnaissance de 48 ans de votre dévouement au **Service du Sport** et à **Montpellier avec un é**, pour laquelle vous avez un attachement viscéral.

**Sophie Boniface-Pascal**, aujourd'hui, la **Nation** vous remercie !

Geneviève Tapié  
Officier de la Légion d'Honneur ; Officier de l'Ordre national du Mérite  
Montpellier  
26 octobre 2013

---

<sup>3</sup> Décret du 12 juillet 2013 portant promotion et nomination. Mme Boniface-Pascal, née Boniface (Sophie, Françoise, Roberte), adjointe au maire de Montpellier (Hérault), ancienne directrice du service départemental du sport scolaire ; 48 ans de services.

